

# Réunion de préparation Hiver 2018/2019

19 octobre 2018



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



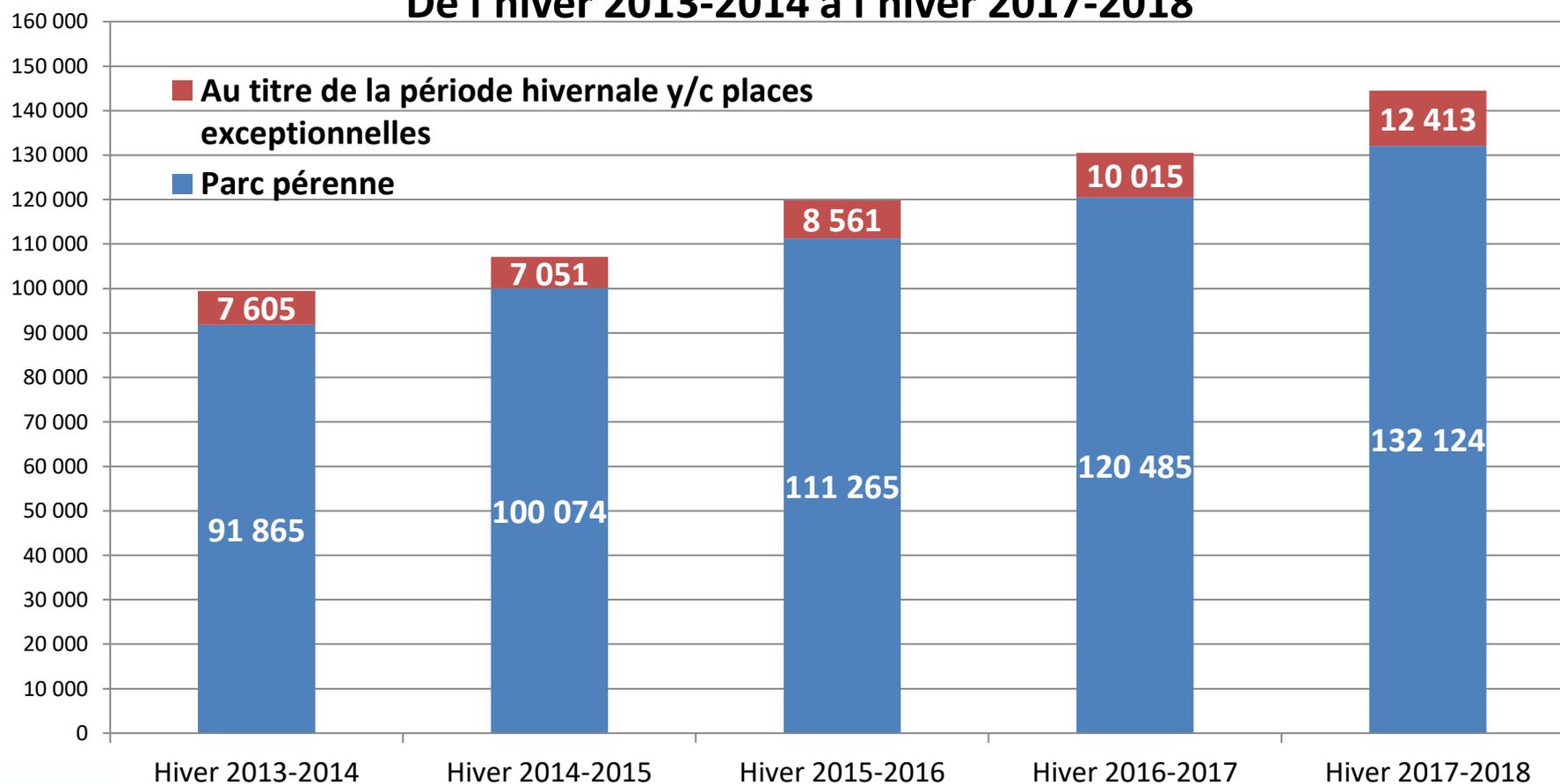
# Bilan de l'hiver 2017-2018

## Nombre de places supplémentaires ouvertes en moyenne chaque jour au cours de l'hiver 2017-2018

Région	Centres d'hébergement	Hôtel	Total hors places exceptionnelles	Places exceptionnelles	Total	Total (%)
Auvergne - Rhône Alpes	1440	593	2 034	286	<b>2 320</b>	<b>19%</b>
Bourgogne - Franche Comté	131	30	161	22	<b>183</b>	<b>2%</b>
Bretagne	45	462	507	2	<b>509</b>	<b>4%</b>
Centre Val de Loire	120	84	203	103	<b>306</b>	<b>3%</b>
Corse	3	0	3	0	<b>3</b>	<b>0%</b>
Grand Est	554	293	847	365	<b>1 213</b>	<b>10%</b>
Hauts de France	812	12	824	42	<b>866</b>	<b>7%</b>
Ile-de-France	2346	358	2 704	909	<b>3 613</b>	<b>30%</b>
Normandie	78	42	119	146	<b>265</b>	<b>2%</b>
Nouvelle Aquitaine	175	183	357	145	<b>502</b>	<b>4%</b>
Occitanie	346	863	1 209	240	<b>1 449</b>	<b>12%</b>
Pays-de-la-Loire	172	186	357	50	<b>407</b>	<b>3%</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	146	146	292	88	<b>380</b>	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>6 121</b>	<b>3 252</b>	<b>9 618</b>	<b>2 398</b>	<b>12 016</b>	<b>100%</b>

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Places ouvertes pendant l'hiver	99 470	107 115 + 7,7%	119 826 + 11,9%	130 500 + 8,9%	144 537 + 10,8%

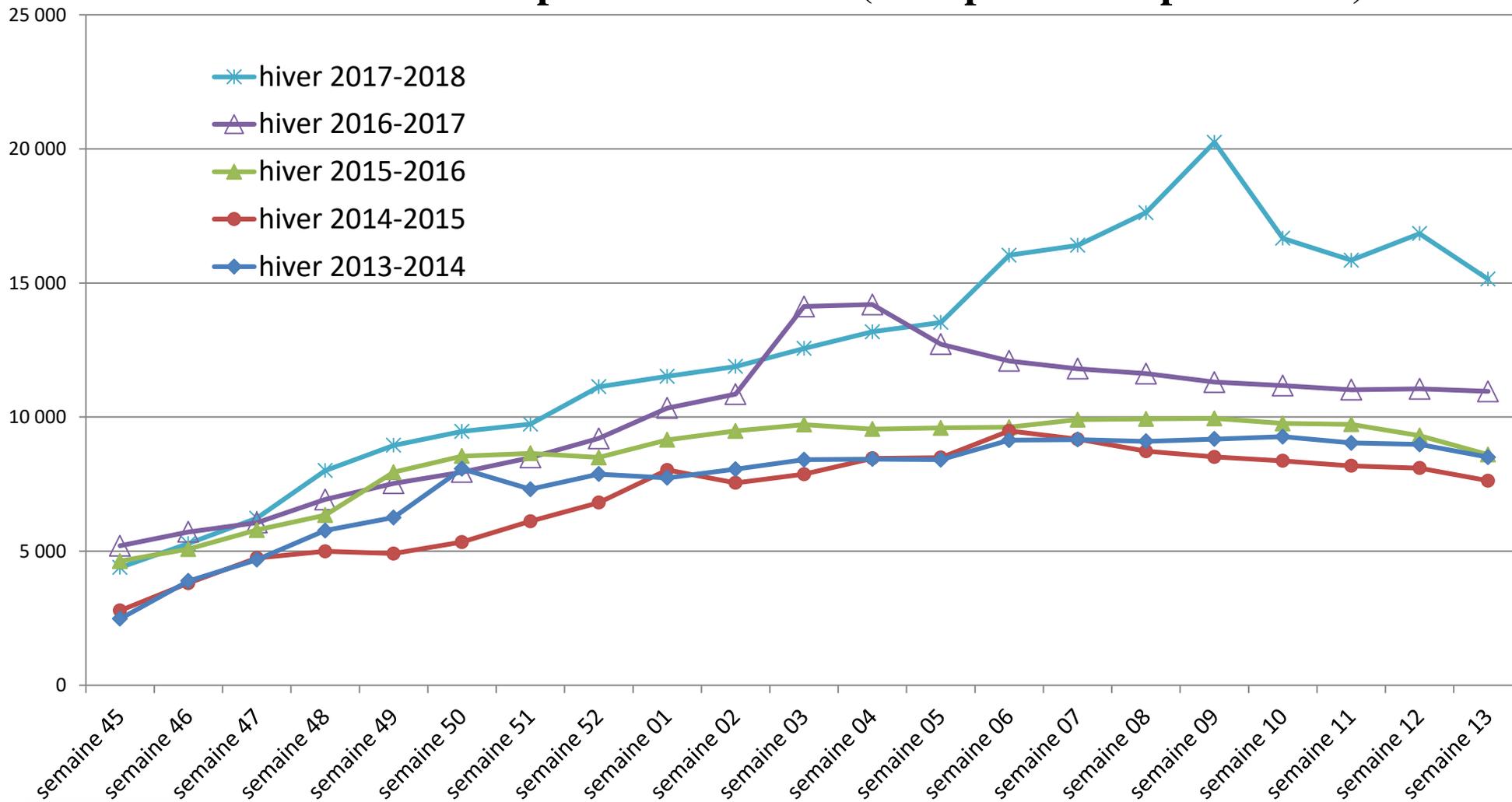
### Places ouvertes en moyenne par jour De l'hiver 2013-2014 à l'hiver 2017-2018



**Demandes d'hébergement durant la période hivernale**  
**De l'hiver 2015-2016 à l'hiver 2017-2018**

Hiver	Demandes d'hébergement (en moyenne par jour)	DNP (en moyenne par jour)	Taux de DNP (en moyenne par jour)
2017-2018	10 398	2 812	27%
2016-2017	11 030	3 750	34%
2015-2016	9 992	3 279	33%

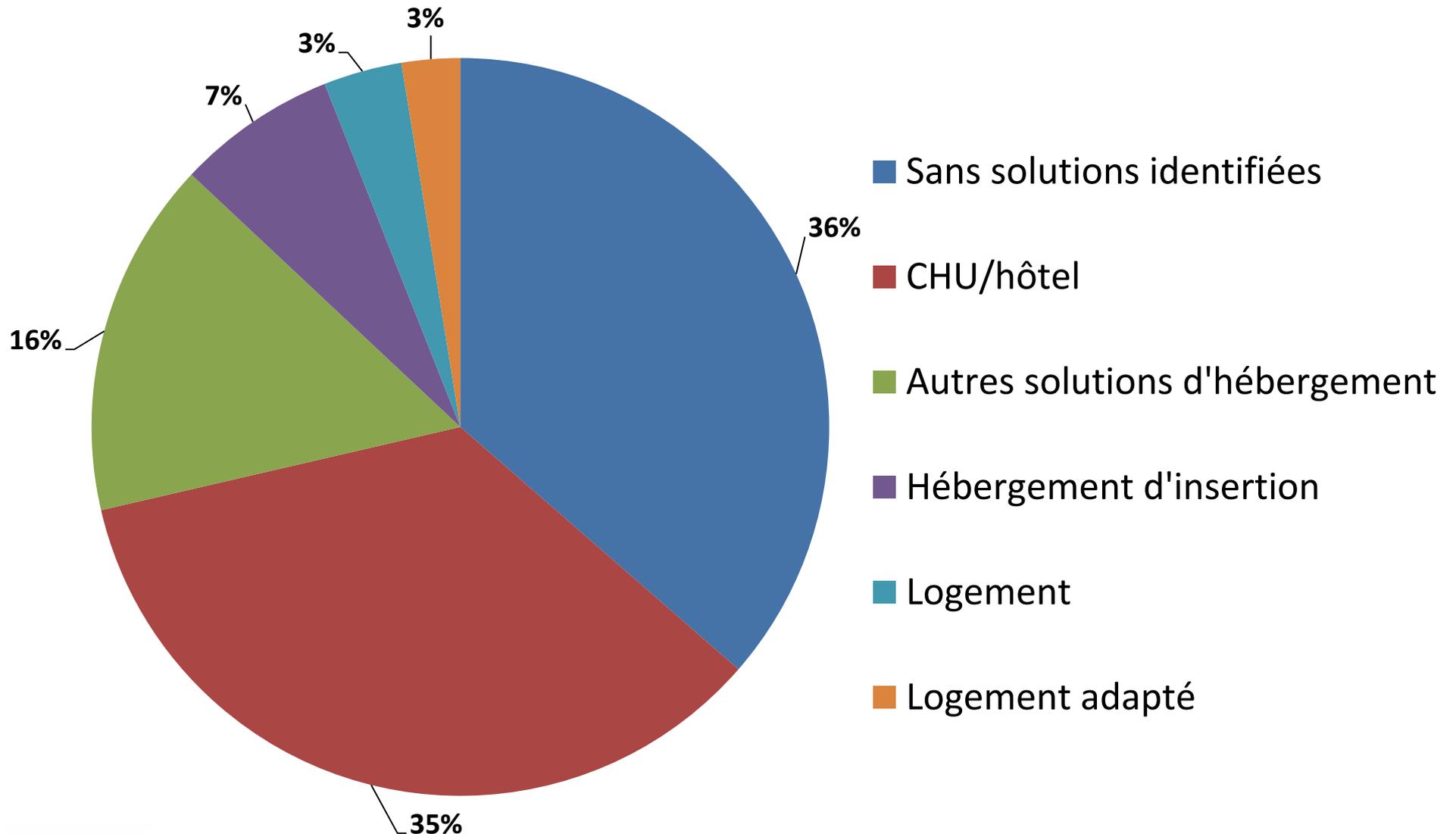
## Evolution des places supplémentaires ouvertes au titre de la période hivernale (dont places exceptionnelles)



## Pérennisation des places hivernales depuis 2015

Hiver	Places hivernales	Places pérennisées	Taux de pérennisation
2017-2018	12 413	5 000	40%
2017-2016	10 015	4 200	50%
2016-2015	8 561	2 300	27%
2014-2015	7 051	2 000	28%

## Orientations des sortants de places hivernales



## Comparaison de la répartition des sorties durant les deux derniers hivers

	2017-2018	2016-2017	2016-2015
vers un CHU / hôtel	35%	31%	36%
vers l'hébergement d'insertion (y compris CHRS)	7%	8%	11%
vers un logement adapté	3%	4%	5%
vers le logement de droit commun	3%	5%	6%
Autres solutions d'hébergement	16%	25%	21%
Sans solutions identifiées à la sortie	36%	26%	21%

### **Renfort de la veille sociale**

- + 11% d'ETP salariés dans les 115
- + 11% d'ETP salariés dans les maraudes
- 15% des accueils de jour ont ouvert au moins une nuit durant la période hivernale. Ils ont permis d'accueillir au maximum 990 couchages

### **Publics accueillis**

- La part des femmes hébergées sur des places hivernales est passée de 32% à l'hiver 2016-2017 à 35% à l'hiver 2017-2018
- La part des enfants hébergés sur des places hivernales est passée de 21% à l'hiver 2016-2017 à 24% à l'hiver 2017-2018
- 45% des personnes hébergées sur des places hivernales durant l'hiver 2017-2018 étaient en famille



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



# **Le dispositif relatif à la campagne hivernale 2018-2019**

## **1) Une mobilisation lancée très précocement**

- Courrier MCT du 27 septembre aux autres ministères pour recenser l'ensemble du bâti disponible
- Courrier MCT du 9 octobre aux préfets cadrant les enjeux et objectifs de la période hivernale
- Diffusion du guide interministériel sur la prévention des risques sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid
- Diffusion du référentiel des prestations et activités des maraudes et samu sociaux au sein du secteur associatif et dans les services de l'Etat
- Suivi hebdomadaire du parc hivernal, dont les données seront publiées régulièrement sur le site du ministère (<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/transparence-hebergement>)

- La mobilisation au niveau national:
  - Le suivi de l'hiver s'effectuera via des visio-conférences régulières entre les ministres et les préfets de région
  - Pour cette campagne hivernale, réunion de lancement le 17 octobre et **échanges réguliers avec les grandes fédérations** de l'hébergement et de la veille sociale
- La mobilisation au niveau local :
  - Des réunions de lancement, de suivi et de bilan de la période hivernale seront organisées par les préfets dans chaque département
  - Volonté de disposer de données sur les personnes « invisibles » ou ne sollicitant par le 115 au travers de la consolidation des chiffres des maraudes et du soutien à des opérations de comptage (« Nuits de la solidarité »)



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



# **Le dispositif relatif à la campagne hivernale 2018-2019**

## **2) L'activation de l'offre mobilisable au titre de l'hiver**

## Les actions mises en œuvre pour anticiper la reconstitution du parc hivernal

- Appel à candidature lancé en Île-de-France en juillet pour identifier les futurs sites d'hébergement hivernal
- Courrier du MCT du 27 septembre adressé aux autres ministères pour recenser l'ensemble des sites susceptibles d'être mobilisés
- Dispositions de la loi ELAN favorisant les réquisitions de bâtiments à des fins d'hébergement
- Mobilisation de l'ensemble des solutions disponibles, y compris des dispositifs alternatifs (camions frigorifiques, etc)
- L'enquête réalisée auprès des services fait apparaître que les territoires seront en capacité de mobiliser un parc hivernal similaire à celui de l'hiver dernier



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



# **Le dispositif relatif à la campagne hivernale 2018-2019**

## **3) Le renforcement de la veille sociale et de l'aller-vers**

- Mise en place du **groupe de travail national sur les maraudes** en juillet
  - Validation du référentiel des prestations et activités des maraudes et samu sociaux réalisé par la fédération de samu sociaux et la FAS avec le soutien de l'Etat
  - Poursuite des travaux du GT maraudes. Des réunions seront spécifiquement dédiées à sujet de leur coordination par le SIAO.
- **Effort supplémentaire** avec l'augmentation du nombre d'équipes de maraudes dès le 1<sup>er</sup> décembre 2018
- Pour 2019, augmentation des crédits dédiés à la veille sociale dont notamment 5 millions supplémentaires affectés aux maraudes



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



# **Le dispositif relatif à la campagne hivernale 2018-2019**

## **4) la prévention des expulsions**





DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



# **Le dispositif relatif à la campagne hivernale 2018-2019**

## **5) anticiper la sortie de l'hiver**

- L'objectif est que toutes les personnes mise à l'abri sans les structures hivernales puissent bénéficier d'une évaluation et d'un accompagnement, afin de préparer leur sortie positive vers le dispositif le plus adapté
- Les mesures du plan Logement d'abord (fluidité, dépôt d'une demande de logement social) seront utilisées.
- D'autres mesures pourront être mobilisées :
  - Recours aux dispositions de la loi ELAN relatives aux préventions des expulsions locatives afin de limiter les expulsions
  - Mobilisation du contingent préfectoral
  - Mobilisation de mesures d'AVDL

A noter, le séminaire national des SIAO du 20 novembre 2018 sera spécifiquement dédié au rôle des SIAO pour l'orientation dans le logement adapté et la coordination des maraudes.